

**Amendements relatifs à
la politique publique G**

Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019

G AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2020		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2020	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			127'048'811	41'387'959		1'132'496	-	3.00	128'181'307	41'387'959
G01 Logement et planification foncière	30	Charges de personnel			Afin de pouvoir répondre aux engagements pris par le Conseil d'Etat à l'égard du Conseil fédéral en ce qui concerne l'accélération de la réalisation des projets d'agglomération, 1.0 ETP est nécessaire sur le programme G01. Le poste demandé est prévu sur 9 mois. Le budget relatif aux 3 mois supplémentaires devra être rajouté au PB2021.	90'000		1.00		
G01 Logement et planification foncière	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances. Cet amendement permet en particulier : Le mandat complémentaire relatif à la traque des appartements loués au moyen de plateforme électronique Airbnb nécessaire pour améliorer encore le processus de recherche. Le recours à des mandats notamment juridiques pour faire face au volume important de conventions, de cahier des charges à appels à projets, voire de promesse de DDP, qui seront à rédiger en 2020 dans le cadre du projet PAV et tant que la Fondation n'est pas opérationnelle. Ils seront nécessaires pour garantir les accords trouvés et respecter les échéances fixées.	46'232				



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Alberto Velasco, Thomas Wenger

Concerne: PL 12576-A Projet de budget 2020

TEXTE

Politique publique : G Aménagement et logement
Programme : G01 Logement et planification foncière
Nature : 36 Charges de transfert
Montant : + CHF 49'005

Exposé des motifs : Subventionnement au RPSL.

Signature



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Alberto Velasco, Thomas Wenger

Concerne: PL 12576-A Projet de budget 2020

TEXTE

Politique publique :	G Aménagement et logement
Programme :	G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
Nature :	30 Charges de personnel
Montant :	+ CHF 300'000

Exposé des motifs : Pour la création de deux postes supplémentaires pour le contrôle LDTR.

Signature

Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019
G AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2020		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2020	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			127'048'811	41'387'959		1'132'496	-	3.00	128'181'307	41'387'959
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	30	Charges de personnel			Afin de pouvoir répondre aux engagements pris par le Conseil d'Etat à l'égard du Conseil fédéral en ce qui concerne l'accélération de la réalisation des projets d'agglomération 2.0 ETP sont nécessaires sur le programme G02. Les postes demandés sont prévus sur 9 mois. Le budget relatif aux 3 mois supplémentaires devra être rajouté au PB2021.	225'000	budg.	2.00		
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances. Cet amendement permet en particulier : Le maintien d'études en lien avec les mesures du projet d'agglomération (voie verte d'agglomération) Le maintien d'études prioritaires sur les projets liés au développement du secteur PAV La poursuite de la dématérialisation des procédures d'autorisations de construire	636'976	budg.			
G03 Information du territoire et garantie des droits réels	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances. Cet amendement permet en particulier : La mise à jour des données de la mensuration dans les délais fixés par la Confédération notamment lors des cadastrations d'office de bâtiments, données nécessaires à de nombreuses politiques publiques du territoire et de l'AFC.	29'153	budg.			
G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances. Cet amendement permet en particulier : La réalisation des plans de site Bodmer au Grand-Cologny et Orangerie en Ville de Genève La réalisation d'études et de fouilles archéologiques	105'135	budg.			